



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, session 2025

Le Président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE DE MONTPELLIER, au titre de l'année 2025 :

Madame FABRIE Adeline, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame CORRAL-MOLINA / DURAND Agnès, ingénieure de recherche, experte, Université de Montpellier Paul Valéry, Montpellier.

Monsieur EUZET Guillaume, ingénieur d'études de classe normale, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur GILLES Patrick, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 19/09/2025

Le Président de
l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ